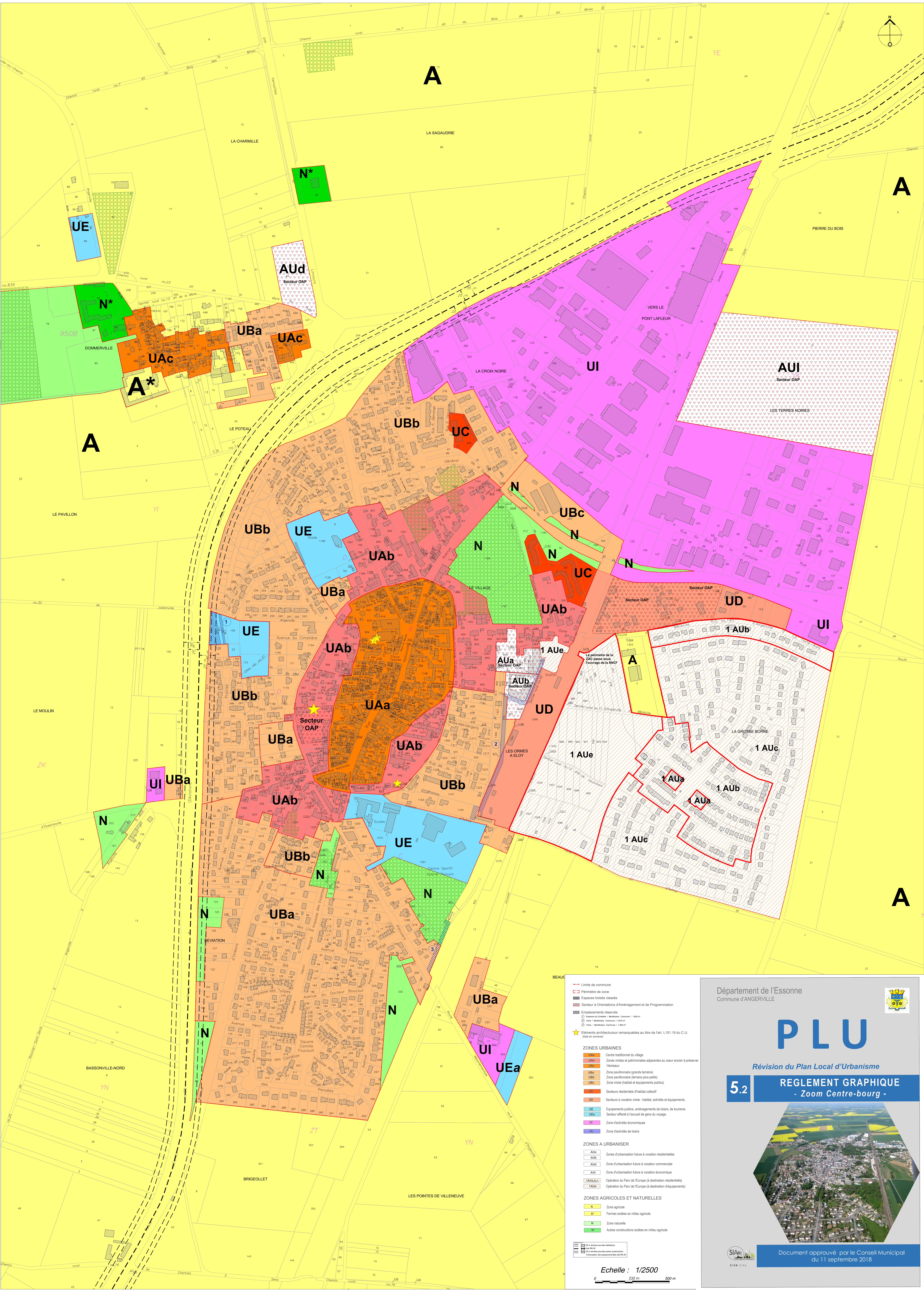




BEAUCOURT

— Limite de commune
□ Périmètre de zone
■ Espaces boisés classés
■ Secteur à Orientations d'Aménagement et de Programmation
■ Emplacements réservés
★ Eléments architecturaux remarquables au titre de l'art. L.151.19 du C.U. (liste en annexe)

ZONES URBAINES

- UAa : Centre traditionnel du village
- UAb : Zones mixtes et patrimoniales adjacentes au cœur ancien à préserver
- UAc : Hameaux
- UBa : Zone pavillonnaire (grands terrains)
- UBb : Zone pavillonnaire (terrains plus petits)
- UBc : Zone mixte (habitat et équipements publics)
- UD : Secteurs résidentiels d'habitat collectif
- UE : Secteurs à vocation mixte : habitat, activités et équipements
- UI : Equipements publics, aménagements de loisirs, de tourisme, Secteur affecté à l'accueil de gens du voyage
- UL : Zone d'activités économiques
- ULa : Zone d'activités de loisirs

ZONES A URBANISER

- AUa : Zones d'urbanisation future à vocation résidentielle
- AUb : Zones d'urbanisation future à vocation commerciale
- AUc : Zones d'urbanisation future à vocation économique
- SAUa, SAUc : Opération du Parc de l'Europe (à destination résidentielle)
- SAUa, SAUc : Opération du Parc de l'Europe (à destination d'équipements)

ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

- A : Zone agricole
- A* : Fermes isolées en milieu agricole
- N : Zone naturelle
- N* : Autres constructions isolées en milieu agricole

Echelle : 1/2500
0 250 m 500 m

Département de l'Essonne
Commune d'ANGERVILLE

PLU

Révision du Plan Local d'Urbanisme

5.2 **REGLEMENT GRAPHIQUE**
- Zoom Centre-bourg -

Document approuvé par le Conseil Municipal du 11 septembre 2018